

FICHE RESSOURCES N°1 : PRÉSENTATION DU FAM

Nous avons en 2004 obtenu l'accord de principe du Conseil Général, restait à obtenir l'accord de l'État, via la DDASS, notre second financeur.

En effet, ce type de structure assure l'hébergement et l'accompagnement financés par la solidarité départementale, mais aussi le suivi de santé et les soins financés par la sécurité sociale.

Après l'avis favorable du CROSMS, instance régionale qui valide le projet technique comme réponse pertinente au besoin, obtenu en février 2005, c'est avec un infini soulagement que nous avons été informés récemment de l'autorisation de création de cette structure et nous en remercions les services de la DDASS.

La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes était une préoccupation de l'ADAPEI depuis fort longtemps.

A cela se rajoutait le douloureux constat de l'absence de solutions adaptées pour les plus handicapés, notamment à la sortie de l'IME au regard de l'insuffisance de places disponibles au CAS de Forcalquier.

C'est en 2000 que fut réactivé ce dossier dans le cadre du document de synthèse intitulé « **Projets pour le XXI^{ème} siècle** ».

Initialement réfléchi comme une maison de retraite, notre projet s'est peu à peu orienté vers un **Foyer d'Accueil Médicalisé**.

Une commission a été créée à l'ADAPEI regroupant des administrateurs ayant des compétences techniques ou intéressés par ce projet; Elle a pour mission de finaliser le projet architectural : démarche actuellement en cours avec le cabinet BROUSTAUT.

La structure des chambres et studios est maintenant précise, tout comme l'organisation générale du bâtiment.

Vous trouverez les ébauches ci-contre.

Le calendrier prévisionnel est :

- * Mai 2006 : dépôt du permis de construire
- * Janvier 2007 : début de la construction
- * Avril 2008 : ouverture du Foyer

Le choix s'est porté sur un terrain d'une surface de 14 000 m² à PEYRUIS, respectant, ainsi, le souci de se situer sur l'axe de la vallée de la Durance afin de faciliter l'accès des usagers et de leurs familles et de maintenir leur relation, mais aussi de permettre la participation des futurs résidents à la vie de la cité. Remercions, la municipalité de PEYRUIS pour son accueil et son action facilitatrice de notre projet.

L'ADAPEI a ensuite désigné le cabinet d'architecture qui réalisera le projet.

Après un appel d'offre selon un cahier des charges, c'est le cabinet de BROUSTAUT de Digne qui a été retenu.

Méthodes de communication d'animation et de formation

Thématique 1 : Principes généraux de la communication

Notre projet final devrait accueillir 40 personnes handicapées, pour l'instant nous accueillerons 15 personnes handicapées vieillissantes et 5 personnes lourdement handicapées.

Il convient, donc, maintenant de réaliser la construction de ce Foyer. L'ADAPEI s'est engagée dans la première étape : l'acquisition du terrain.

En parallèle seront à instruire, le plan de financement, l'équipement mobilier, le recrutement du personnel et l'admission des usagers.

La construction est estimée à 3 000 000 €.
22 salariés ETP accompagneront nos 20 futurs résidents.

Voilà, le cheminement administratif de ce dossier qui se termine.

<http://www.adapei72.asso.fr/etablissement/foyer-de-vie-les-hautes-fontaines/>